COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 30 juillet 2019 — Étant donné la récente volatilité des prix des produits pétroliers causée par des fluctuations du marché supérieures à la normale, la Commission de réglementation et d'appels de l'Île a décidé de passer à une fixation hebdomadaire des prix pour les deux prochains mois.

À compter du vendredi 9 août 2019, les rajustements de prix de l'essence, du diesel et du mazout de chauffage entreront en vigueur à compter de 0 h 1 tous les vendredis. Le prix du propane sera fixé le vendredi toutes les deux semaines, à compter du 16 août.

La Commission s'attend à ce que le passage à la fixation hebdomadaire des prix permette de déterminer un prix pour les consommateurs et l'industrie qui reflète plus exactement le prix du produit sur le marché. Au cours de la dernière année, le prix des denrées au New York Mercantile Exchange a connu d'importantes fluctuations qui ont causé de fortes variations du prix de gros du pétrole au Canada atlantique.

La Commission vise à éviter les rajustements imprévus des prix grâce à la fixation hebdomadaire des prix et à offrir ainsi une plus grande certitude à l'égard des prix aux consommateurs et aux détaillants. Au cours des quatre derniers mois, sept rajustements imprévus des prix ont eu lieu en raison de la volatilité du marché. En 2019, le prix de l'essence a fluctué entre un minimum de 99,1 cents le litre en janvier et un sommet de 134,6 cents le litre en avril.

Il est à noter que les autres provinces de l'Atlantique fixent les prix du pétrole chaque semaine.

— 30 —